



C'est en fédérant l'ensemble de ses membres que l'AFG portera plus haut la voix de notre industrie



02 Focus _____

03 Editorial de Guillaume Dard, _____
vice-président de l'AFG

04 Entretien croisé _____

06 Actualités _____

- Dernières parutions AFG
- Des études inspirantes pour l'activité des sociétés de gestion
- Faciliter l'application de la fiscalité internationale dans les fonds d'investissement
- Les titres sur le marché américain réglés en T+1
- Finance numérique : le partage de données clients à encadrer
- La France à la pointe pour les ETFs actifs et indiciels
- Epargne salariale et assurance-vie : de nouveaux équilibres
- Des mesures en faveur de l'investissement dans les PME portées par la loi Attractivité

08 Dossier _____

- Conférence annuelle de l'AFG
- Etude allocation d'actifs

10 Vie des Commissions et des Clubs _____

11 La Parole à Ludovic Eyt-Dessus, _____
Montsegur Finance

12 L'AFG en bref _____





LA GESTION D'ACTIFS FRANÇAISE FINANCE MASSIVEMENT L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE, SELON L'ENQUÊTE AFG 2024

À l'heure des grandes transitions, la gestion d'actifs occupe une place de premier plan pour le financement de l'économie française et européenne. Elle joue un rôle clé en transformant l'épargne privée en investissements productifs, notamment auprès des PME-ETI, essentiels pour la croissance économique de l'Union européenne (UE).

La gestion française se distingue en investissant majoritairement dans l'UE, contrairement à la tendance générale en Europe. En effet, seulement un tiers des investissements des fonds actions domiciliés dans l'UE sont réalisés en Europe, une part en baisse significative depuis 15 ans.

La perte de compétitivité des acteurs européens se traduit par un désinvestissement en Europe. Le déplacement des centres de décision d'investissement hors Europe pour un nombre croissant de fonds actions a orienté l'offre vers des allocations d'actifs auprès de grandes capitalisations internationales. Toutefois, au sein des pays où l'industrie financière européenne reste forte, le niveau d'investissement vers les entreprises européennes demeure élevé.

Au-delà de la stratégie d'allocation, c'est l'épargne financière qu'il faut développer en Europe, avec un horizon de placement plus long. Les investisseurs et épargnants doivent être davantage encouragés à diversifier leurs placements en Europe et à s'engager en confiance sur le long terme, favorisant ainsi une économie résiliente.

L'AFG est engagée avec les gérants d'actifs - au niveau national et européen - pour une industrie européenne compétitive au bénéfice des épargnants et des citoyens.

[Consultez l'enquête AFG](#) 



74% des investissements français

sont réalisés directement dans l'UE (entreprises et Etats de l'UE)



Guillaume Dard,
vice-président
de l'AFG



Préparer l'avenir économique de l'Europe en investissant dans les PME/ETI



La situation économique de l'Europe est préoccupante. La relance de l'investissement dans les entreprises est incontournable mais se heurte à la faible appétence des Européens pour le risque, encouragée par une réglementation notamment prudentielle qui limite la prise de risque. Le financement par le marché est crucial pour les PME et ETI, qui sont des piliers essentiels de notre économie, investissant, créant des emplois et contribuant à l'innovation indispensable pour la transformation ESG et la transition numérique.

Pour éviter les délocalisations et ancrer les sociétés technologiques et innovantes dans le paysage financier français et européen, il est nécessaire de favoriser un continuum de financement. La France doit soutenir ses PME pour qu'elles deviennent des championnes mondiales, et maintenir son leadership européen en matière d'innovation.

Un écosystème de financement en péril

Les PME/ETI cotées sont confrontées à des défis de financement majeurs. Le ralentissement fort des cotations entraîne une perte d'attractivité du marché français et européen, et une fragilisation des IPO comme mode de financement. La cotation en bourse constitue un moment clef, qui permet aux PME/ETI d'accéder aux marchés financiers,

les aidant à atteindre une taille critique à l'échelle mondiale. Les licornes technologiques préfèrent trop souvent le Nasdaq aux marchés européens, menaçant notre économie et notre souveraineté. La cotation est aussi un élément clé de souveraineté. Enfin, les PME/ETI cotées représentent un potentiel de rentabilité à long terme pour les épargnants et les investisseurs institutionnels.

L'initiative PME 2030 : une réponse nécessaire

L'initiative PME 2030 vise à créer un forum de discussion dédié à l'investissement dans les PME-ETI, réunissant des représentants des investisseurs issus des sociétés cotées et non cotées. Cette initiative structure la voix des investisseurs, identifie de bonnes pratiques et avance des propositions concrètes auprès des pouvoirs publics. Nous participons activement aux consultations réglementaires françaises et européennes sur les sujets liés aux PME-ETI au sein de l'AFG, convaincus que cette initiative sera un catalyseur pour renforcer le maillon côté de la chaîne de financement des PME-ETI, contribuant au dynamisme économique.

Ensemble, construisons un avenir économique solide et innovant pour l'Europe en soutenant nos PME et ETI.



Aude de Lardemelle,
co-présidente du Club Initiative PME 2030

L'intérêt multiple de la cotation pour les PME-ETI

La cotation permet de diversifier les sources de financement et de lever des capitaux importants pour financer leur croissance, favoriser l'innovation ou encore accompagner leur transition écologique. La cotation renforce aussi la visibilité de l'entreprise, à la fois localement et à l'international, ce qui attire de nouveaux investisseurs ou partenaires potentiels. Les obligations de transparence accrue, qui vont de pair avec la cotation, sont de nature à renforcer la confiance des parties prenantes.

Enfin, la cotation vient diversifier les actionnaires de l'entreprise, déterminer une valorisation de référence, particulièrement utile pour les opérations futures. En somme, la cotation en bourse offre aux PME-ETI de réelles opportunités pour croître, se financer, et renforcer leur position sur le marché.

Les stratégies de l'initiative PME pour renforcer l'attractivité et la visibilité de ces entreprises, et les prochaines étapes

Notre objectif est de fédérer l'écosystème autour des enjeux de financement des PME-ETI, en posant un diagnostic sur les difficultés rencontrées et en cherchant à apporter des solutions concrètes. Il est indispensable de réenclencher une dynamique positive, notamment sur le segment des PME-ETI cotées, de façon à répondre aux besoins à la fois des entreprises et des investisseurs.

L'initiative PME a vocation à travailler sur des thématiques très diverses comme le PEA-PME, la redynamisation de la recherche, la simplification des introductions en bourse, la fiscalité ou le fléchage de l'épargne vers les PME-ETI, etc. Les sujets sont nombreux et nécessitent souvent un vrai travail de pédagogie en amont.



La cotation permet de diversifier les sources de financement et de lever des capitaux importants pour financer leur croissance, favoriser l'innovation ou encore accompagner leur transition écologique



Enjeu du financement des PME ETI et Union des marchés de capitaux

Dans le cadre des travaux de Place en vue d'une Union des marchés de capitaux (UMC), il est apparu essentiel de veiller à flécher davantage l'épargne européenne vers des entreprises de l'Union européenne. La tendance des 10 dernières années de financer de plus en plus l'économie

hors UE doit s'inverser, afin de restaurer l'attractivité des PME-ETI.

L'AFG plaide en faveur de mesures simplificatrices dans les textes actuels, et de mesures fiscales pour redynamiser notre tissu économique, y compris au sein des différents territoires nationaux. Favoriser aujourd'hui l'investissement dans les PME-ETI, c'est œuvrer pour préparer le développement de l'économie européenne pour les 10-15 années à venir.



Adina Gurau Audibert,
directrice des Expertises



La tendance des 10 dernières années de financer de plus en plus l'économie hors UE doit s'inverser



Importance du continuum de financement

Les différentes typologies de financement pour les entreprises : financement bancaire, capital investissement, dette privée, titrisation, etc., se complètent bien plus qu'elles ne s'opposent. Cette diversité assure un continuum de financement, et une offre large aux entreprises en fonction de leurs besoins, de leur stade de développement et de leur maturité.

C'est notamment sur la transition entre ces différents types de financement que nous devons travailler, pour veiller à ce qu'il existe le moins de frottements possible. C'est l'objectif par exemple de la loi Attractivité, qui fluidifie la transition entre non coté

et coté, en permettant aux FCPR d'accompagner les entreprises cotées jusqu'à une capitalisation boursière de 500 millions d'euros (et non plus 150 millions d'euros).

On le voit aujourd'hui, un déficit de fonctionnement dans le segment coté induit des difficultés dans le non coté avec davantage de fonds dépassant leur durée de vie prévisionnelle, la Bourse constituant un débouché naturel. Un rapport de Bain&Co* rappelle qu'en 2024 dans le monde, ce sont 28000 entreprises qui seront à céder par le non coté, représentant 3200 milliards de dollars, soit un vrai défi.

Les PME sont particulièrement impliquées dans le tissu économique local et la création d'emplois ; il faut donc favoriser leur financement.



David Muresianu,
directeur Actifs réels



Les PME sont particulièrement impliquées dans le tissu économique local et la création d'emplois



* <https://www.bain.com/insights/year-cash-became-king-again-global-private-equity-report-2024/>

Depuis sa création, l'initiative PME 2030 a déjà proposé des actions concrètes pour répondre aux enjeux de financement des PME et ETI

■ Simplifier l'éligibilité des entreprises au PEA-PME :

- Relèvement du plafond à 2 milliards d'euros (actuellement à 1 milliard d'euros)
- Suppression des autres critères (nombre de salariés et chiffre d'affaires)



OK
Adopté par la loi attractivité du 5 juin, consultez l'actualité liée P.07

■ Renforcer l'attractivité des fonds PEA-PME cotés :

- Allègement du régime fiscal au décès du titulaire du plan
- Exonération des droits de mutation pour les donations à hauteur de 30 000 euros

■ Accroître les encours gérés dans les fonds (+1 milliard d'euros) :

- Mobilisation massive des investisseurs institutionnels publics et privés
- Référencement obligatoire de fonds investis en PME dans l'assurance-vie
- Mobilisation des particuliers incités fiscalement



Propositions en cours



Dernières parutions AFG

Rapport d'activité : des avancées aux niveaux français et européen en 2023

Retrouvez le bilan de 2023 et la feuille de route de l'AFG :

- Ensemble pour être plus compétitifs
- S'investir pour préparer l'avenir des citoyens
- Innover pour financer l'économie de demain

[Lisez le rapport d'activité](#)



Un annuaire pour faciliter la mise en relation

Grâce à cet annuaire, les membres de l'AFG peuvent développer leur réseau professionnel, trouver des opportunités de collaboration et renforcer leur présence dans le secteur de la gestion d'actifs.

- + de **450 sociétés de gestion et professions associées** répertoriées
- + de **7 000 dirigeants, responsables et membres des équipes de gestion** mentionnés

Accédez :

[A la version digitale de l'annuaire](#)

[Au bon de commande pour obtenir sa version imprimée](#)



Un nouveau site Internet de l'AFG pour une plus grande visibilité de son organisation, de ses travaux et ses positions au niveau français et européen

Le lancement du nouveau site de l'AFG est prévu pour le 7 octobre prochain.

[Découvrez en avant-première son film « teaser »](#)



Des études inspirantes pour l'activité des sociétés de gestion

Le département des Études économiques de l'AFG mène de nombreux travaux de recherche et enquêtes qui offrent une cartographie précise du secteur.

- La gestion d'actifs française, leader en Europe avec **4 600 milliards d'encours sous gestion**

L'AFG a dévoilé son **panorama annuel du marché de la gestion pour compte de tiers**. Après une baisse en 2022, les encours sous gestion en Europe ont connu une croissance en 2023. En 2023, la France se distingue comme un acteur majeur en Europe avec une gestion d'actifs atteignant 4 600 milliards d'euros.

[En savoir](#)

- Une progression continue de l'Investissement Responsable (IR)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) a publié son étude sur l'Investissement Responsable (IR) géré en France, conforme à la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Fin 2023, l'IR en France s'élevait à 2 531 milliards d'euros, marquant une hausse de 5,8 % par rapport à 2022. Cette dynamique positive confirme l'engouement croissant des investisseurs institutionnels et particuliers pour des placements durables et responsables.

[En savoir](#)

- Comportements d'épargne des ménages : éclairage de l'OEE et de l'AFG

Le 20 mars 2024, l'Observatoire de l'Épargne Européenne (OEE) et l'AFG ont organisé une **conférence sur les comportements d'épargne** des ménages et la performance de cette épargne.

Des experts y ont présenté leurs travaux, révélant une vision détaillée de l'évolution des comportements d'épargne en France, et les résultats de l'indice trimestriel de performance de l'épargne financière des ménages.

[En savoir](#)

Thomas Valli, directeur des Etudes économiques

Les titres sur le marché américain réglés en T+1, quels enjeux ?

Le 28 mai, les US et le Canada sont passés à T+1 créant des désalignements dans les cycles de règlement des différents marchés.

Il convient à présent de tirer les enseignements de ce passage pour alimenter les réflexions sur un potentiel mouvement similaire dans l'UE. Des groupes AFME, auxquels l'AFG participe, travaillent à formuler une feuille de route prenant en compte les évolutions opérationnelles, réglementaires, de coûts qu'un tel passage impliquerait.

Lors d'un événement France Post Marché du 23 mai, l'AFG a insisté sur les faibles bénéfices identifiés à date pour les investisseurs et l'industrie comparés aux nombreux impacts opérationnels, réglementaires et de coûts. Ces réflexions doivent être envisagées au niveau de toute la chaîne de valeur des transactions et avec l'ensemble des parties prenantes.

Mathilde Le Roy, responsable Droit des marchés financiers

Faciliter l'application de la fiscalité internationale dans les fonds d'investissement

Les conventions fiscales internationales signées par la France ont pour objet d'éviter les situations de double imposition pour les investisseurs détenant des actifs à l'étranger. Dans ce cadre, la proposition de Directive « FASTER » vise à rendre les procédures de remboursement de retenues à la source plus efficaces.

Le Conseil de l'UE est parvenu à un accord politique sur ce texte le 14 mai dernier. L'AFG se réjouit de la coopération avec les autorités fiscales qui a permis de faire bénéficier les OPC de ce nouveau dispositif. Le Parlement européen devra être consulté avant que le Conseil n'adopte formellement la Directive, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2030.

Charlotte Helluy-Lafont, directrice Fiscalité et comptabilité



Finance numérique : le partage de données clients à encadrer

Mi-mai, en amont d'une réunion du Conseil sur FIDA, l'AFG a publié son papier de position. L'opportunité d'insister sur la charge disproportionnée pesant sur les institutions financières, qui risquerait de nuire à la compétitivité de l'industrie européenne. Elle l'oblige à partager unilatéralement et à faible coût les données des clients de détail et institutionnels avec les principaux concurrents des pays tiers et les grandes entreprises technologiques.

Puisqu'il n'y a pas de cas d'usages clairement identifiés à ce stade, l'AFG estime qu'un cadre expérimental - facilitant l'innovation tout en guidant le secteur avant une mise en œuvre complète - serait un meilleur équilibre, pour minimiser les risques associés à une mise en œuvre prématurée (calendrier trop serré, caractère obligatoire, périmètre trop étendu). La présidence Belge doit préparer un rapport d'étape qui sera présenté le 19 juin avant de passer la main à la présidence Hongroise.

Mathilde Le Roy, responsable Droit des marchés financiers



La France à la pointe pour les ETFs actifs et indiciels

L'AFG se félicite de la modernisation du cadre français des fonds cotés en continu.

- Le cadre de cotation des ETF sur Euronext (règle des coupe circuits) a été simplifié et harmonisé avec les autres bourses européennes.
- Il est dorénavant possible de coter des fonds (ou des classes de parts) de gestion active.

Suite à un processus de consultation du Trésor et de l'AMF auquel l'AFG a participé activement, le Code monétaire et financier a été modifié et l'AMF a publié une doctrine - unique en Europe - sur la transparence différenciée pour les ETFs actifs. Pour les investisseurs finaux, la diffusion de la composition exacte des portefeuilles des ETFs actifs est recommandée au moins une fois par mois avec un retard qui ne peut excéder un mois. Pour les teneurs de marché, avec qui la société de gestion a contracté, l'information pourra être quotidienne en dehors des heures d'ouverture des marchés. Il est prévu également la possibilité de communiquer des informations générales, y compris en journée, sur les transactions que la société de gestion prévoit de réaliser. L'objectif est de maintenir l'équilibre entre la nécessité d'une dynamique de marché efficace et la prévention des risques de retro ingénierie ou de front-running.

La cotation des fonds actifs, à l'instar des Etats-Unis, pourrait diversifier les canaux de distribution de ces fonds. L'AFG a souhaité ces mesures qui participeraient à la modernisation de la gamme des produits d'épargne, et à la compétitivité de la Place de Paris.

Adina Gurau Audibert, directrice des Expertises

Épargne salariale et assurance-vie : de nouveaux équilibres en faveur de l'investissement de long terme

Les travaux sur le volant réglementaire des lois Partage de la valeur et industrie verte (décrets, arrêtés) se sont poursuivis ces dernières semaines au sein des ministères concernés :

- S'agissant de la loi sur le Partage de la valeur, sont entre autres attendus les décrets fixant les labels nouvellement éligibles à l'obligation de référencement dans les plans d'épargne salariale (PEE et PER collectifs), les modalités encadrant la possibilité pour les salariés d'épargner la prime de partage de valeur, ainsi que les nouveaux cas de déblocage anticipés dans les PEE. Ces textes seront complétés par une série de questions/réponses élaborées par le ministère du Travail.
- S'agissant de la loi industrie verte, sont concernés le volet financier avec les décrets et arrêtés encadrant les dispositions de l'article 35 de cette loi - et tout particulièrement l'introduction d'un encadrement du mandat d'arbitrage dans les contrats d'assurance-vie - ainsi que les nouvelles mesures de fléchage de l'épargne dans la gestion pilotée, tant en assurance-vie (gestion pilotée profilée) que dans les Plans d'Épargne Retraite (gestion pilotée à horizon). Ces textes porteront tout autant sur la création du Plan d'Épargne Avenir Climat (article 34) à destination des mineurs et des jeunes adultes.

Une ordonnance de modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs, en faveur de l'utilisation du label ELTIF 2.0, conçu pour accroître les investissements de long terme en Europe, est également attendue (article 40 de cette loi).

Gregory Miroux, directeur Epargne salariale et épargne retraite

Des mesures en faveur de l'investissement dans les PME portées par la loi Attractivité

Fortement créatrices d'emplois, les PME/ETI sont essentielles à l'innovation et la croissance des territoires en France et en Europe. Pour que la France devienne un leader européen de l'innovation et ses PME des championnes mondiales, il est crucial de faciliter leur développement via l'accès aux marchés de capitaux

Des mesures clefs ont été adoptées pour développer le financement des PME/ETI :

- Simplification des critères d'éligibilité au PEA-PME ;
- Elargissement des règles d'éligibilité dans les fonds d'épargne salariale.

Autres mesures portées par la loi Attractivité :

- Levée des obstacles posés par la loi de blocage ;
- Renforcement des organismes de placement collectif.

En savoir +



La conférence annuelle de l'AFG s'est tenue à l'issue de son Assemblée générale le 18 juin 2024, à l'Hôtel Potocki à Paris

Un événement stratégique de Place

La conférence, intitulée « S'investir ensemble pour 2030 », a détaillé les enjeux majeurs du financement de l'économie par les marchés de capitaux. Animée par Isabelle Gounin-Levy de LCI, elle a débuté par un bilan de l'année 2023 présenté par Philippe Setbon, président de l'AFG, et Laure Delahousse, directrice générale de l'AFG, suivi d'un discours de Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'AMF.

Par la suite, Thomas Valli, directeur des Études économiques de l'AFG, et Yoan Chazal, associé chez Deloitte, ont présenté une étude sur le financement de l'économie de l'UE par la gestion d'actifs française.

Les conclusions de cette étude ont été commentées par un panel d'intervenants autour du financement de l'économie européenne par les marchés de capitaux.

La soirée s'est conclue par un discours inspirant de Thomas Gomart sur les enjeux géopolitiques de l'IFRI.

Cette conférence a été l'occasion de mettre en valeur les réalisations marquantes de l'AFG après 9 mois de mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route : la publication de son manifeste, ses propositions pour l'Union des marchés de capitaux (UMC) et l'attractivité de la France, les événements notables de l'association comme la conférence de Bruxelles, et le lancement de l'initiative PME 2030.

Étude allocation d'actifs

PRINCIPAUX RÉSULTATS

INVESTISSEMENTS DIRECTS EN TITRES :

3 230 Mds€

répartis en 33% actions (1 070 Mds€),
54% obligations (1 750 Mds€),
14% titres monétaires (410 Mds€).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE :

en France



dans l'UE hors France



hors UE



DÉTAILS DES INVESTISSEMENTS

ACTIONS :

60%

investis dans l'UE

dans des grandes entreprises



dans des PME et ETI



OBLIGATIONS :

81%

investis dans l'UE

dette d'entreprises



dette publique et supranationale



dette privée



TITRES MONÉTAIRES :

85%

investis dans l'UE

en titres d'institutions financières
et non financières



en titres d'institutions publiques
ou supranationales.



Face aux besoins d'investissement massifs de l'UE et la nécessité de mobiliser les capitaux privés, IAFG a publié en février 2024 un manifeste pour une Union européenne de l'Épargne et de l'Investissement prospère.

[Consultez le manifeste](#)



La gestion d'actifs française est incontournable pour les marchés de capitaux français, représentant **15%** des actions cotées, **19%** des obligations d'entreprises non financières et **48%** des titres monétaires des institutions financières.

En Europe, seulement 32 % des investissements des fonds actions domiciliés dans l'UE sont réalisés en Europe, un chiffre en baisse depuis 15 ans.

[En savoir](#)

Vie des Commissions et des Clubs



Léa Dunand Chatellet

Présidence de la Commission Investissement Responsable

La Commission Investissement Responsable de l'AFG est désormais présidée par Léa Dunand Chatellet, directrice du pôle « Investissement Responsable » et gérante chez DNCA Finance. Elle succède à Marie-Pierre Peillon, directrice de la Recherche et de la stratégie ESG chez Groupama Asset Management. L'AFG remercie chaleureusement Marie-Pierre Peillon pour son implication de longue date, et sa contribution précieuse au sein de cette Commission.

Un appel à candidature a été lancé pour renouveler la composition de la Commission qui s'est réunie pour la première fois en juin.

Ana Pires, directrice Investissement responsable

Club Export : Soutenir la distribution transfrontalière au sein de l'UE

Une harmonisation des marchés primordiale

Plébiscités lors de notre enquête 2023, le Club Export a mis à l'étude 7 différents marchés au 1er semestre 2024 : les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), ainsi que le BeNeLux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg).

Bien qu'ils fassent tous partie de l'Espace Economique Européen, chacun de ces 7 marchés en montre la fragmentation et pointe du doigt la nécessité d'une harmonisation, a minima au sein de l'Union européenne, pour y favoriser la distribution transfrontière.

En effet, au-delà d'inévitables différences culturelles - qu'il s'agisse de l'appétit des investisseurs pour le risque et pour certaines classes d'actifs, des différents canaux de distribution, ou de pratiques de marché - les interprétations réglementaires et les différences fiscales peuvent constituer de véritables freins ou a contrario présenter de réelles opportunités de développement. Encore faut-il bien les identifier pour faire de ces marchés des terrains fertiles pour les solutions d'investissement et le savoir-faire innovant des gérants d'actifs français.

Pour aider à naviguer au sein de ces différents marchés, le Club Export de l'AFG fait appel aux meilleurs experts et acteurs sur le terrain. Ils partagent leurs informations et leurs expériences et offrent une boîte à outil adaptée à chaque marché.

Exclusivement réservées aux membres de l'AFG, ce sont à ce jour :

- plus de 50 réunions pays qui ont été organisées par le Club Export,
- et plus de 80 fiches pays qui ont été éditées et se trouvent en ligne sur le site internet de l'AFG.

[Consultez les dernières fiches pays](#)



Le Club Export de l'AFG renforce ses liens avec les régulateurs à l'international, explore de nouvelles opportunités de développement pour les gérants d'actifs français et valorise leur gestion auprès de délégations étrangères.

Le Club Export de l'AFG a reçu 3 délégations étrangères au 1er semestre 2024 : l'IFSCA, l'Autorité de Marché indienne - la CVM, l'Autorité de Marché brésilienne - ainsi que l'ISA l'Autorité de Marché israélienne.

Quelles opportunités d'investissement ou de distribution cross-border présentent ces différents marchés ? Quelles sont les évolutions réglementaires mises en place pour accueillir les gestionnaires d'actifs étrangers, en in ou en out-bond (investissements « entrants ou sortants ») : qu'il s'agisse de marchés en très forte croissance, en demande de placements d'actifs de la part de leurs investisseurs (Brésil, Israël) ou d'initiatives réglementaires ou fiscales incitatives pour les gestionnaires d'actifs étrangers, à l'instar de l'espace « Gift City », véritable espace off-shore, développé par le gouvernement indien.

Virginie Buey, directrice de la Promotion internationale

LA PAROLE À...

Ludovic Eyt-Dessus, directeur général de Montsegur Finance



Ludovic Eyt-Dessus
directeur général de
MONTSEGUR FINANCE

Qu'attendez-vous de l'AFG ?

En tant que membre de l'AFG, dans un métier où la contrainte réglementaire est très présente, il est précieux d'être soutenu par une association professionnelle. L'AFG propose un lieu de partage pour bien appréhender le cadre législatif. Ce qui incite les membres à échanger librement, facilitant les interactions avec des experts de différents métiers. La mise en commun de points de vue, de solutions et la création d'opportunités d'affaires sont capitales pour la profession.

Quels sont vos besoins ?

J'attends de l'AFG une plus-value concrète : l'association doit représenter une aide pour répondre à nos problématiques, un lien entre les sociétés de gestion et les instances gouvernementales, notamment sur des sujets très actuels comme les priorités en termes d'investissement. Dans ce sens, l'association aligne les intérêts des investisseurs avec les décisions politiques et offre une prospective industrielle. Car, nous avons besoin de soutien pour nous positionner vis-à-vis de nos clients, afin de résonner efficacement auprès d'eux.

Quel constat faites-vous de votre adhésion ?

Depuis notre adhésion en 2004, l'association a su évoluer et s'adapter à nos besoins, en offrant des opportunités de networking et des solutions face aux défis du secteur. La profession est aussi mieux organisée ce qui est fondamental dans un environnement sans cesse plus complexe.

L'AFG aide les sociétés de gestion à se développer dans un cadre de plus en plus réglementé, et propose un kit pour les entrepreneurs auquel Montsegur a participé en apportant des idées de thématiques. Ce support a pour vocation de sensibiliser d'une part, les sociétés de gestion dans le lancement de leur société en tant qu'entité juridique ; et d'autre part, dans la mise en œuvre de leurs activités de gestion financière. L'AFG s'inscrit comme un lieu aidant les entrepreneurs à surmonter les défis, et favorisant les interactions via divers temps forts comme les groupes de travail, le forum ou les déjeuners des entrepreneurs.

Montsègur
INVESTIR. CRÉER. CONSTRUIRE.

GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES SOCIÉTÉS DE GESTION MEMBRES DE L'AFG

En rassemblant de manière simple et pratique les sujets essentiels qu'il convient de connaître pour la bonne gestion de l'activité, ce support a pour vocation de sensibiliser les sociétés de gestion :

- dans le lancement de la « société » en tant qu'entité juridique,

- dans la mise en œuvre de leurs activités de gestion financière des actifs pour le compte de clients à titre individuel ou collectif.

Grégory Lasne, directeur service
Membres

Accès réservé aux membres ▶



RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

23 avril 2024

Point sur... Cybersécurité - Regards croisés sur les menaces et les contrôles

Animé par Valentine Bonnet et Wilfried Lauber

Accessible en replay
accès réservé aux membres



23 mai 2024

France Post-Marché - Marché européen : Quel est l'intérêt de passer à T+1 ?

Interventions d'Adina Gurau Audibert et de Myriam Dana-Thomae

11 juin 2024

Débats Finance, Impact et RSE – Réinventer la transparence : la nécessaire évolution du SFDR

Intervention d'Ana Pires



Paris Finance Forum - La Finance au cœur de l'autonomie stratégique européenne

Intervention de Philippe Setbon



17 juin 2024

Sélection : comment conjuguer gestions active et passive

Intervention d'Adina Gurau Audibert

27 juin 2024

The European Economic and Social Committee - From a Capital Markets Union to a Savings and Investments Union Proposals for the next parliamentary term

Intervention de Delphine de Chaisemartin

NOUVEAUX MEMBRES

Membres correspondants :

- OSTINATO
- MILESTONE ADVISORY
- MOONSHOT INSPIRE

AGENDA À VENIR

■ 05 juillet 2024

Rencontres économiques d'Aix en Provence – Relier les mondes... vers une réconciliation

Intervention de Philippe Setbon

■ 29 août 2024

Université d'Été de l'Asset Management

Intervention de Philippe Setbon

■ 19 septembre 2024

Forum des Entrepreneurs 2024

Accès réservé aux membres

■ 23 septembre 2024

Club Quant / ILB - Gestion de la liquidité des fonds - Apports de la DeFi

■ 24 septembre 2024

Forum Gouvernance des conseils d'administration & Assemblées générales 2024

Intervention de Valentine Bonnet

UCITS & AIFMD London 2024

Intervention de Caroline Hergott

■ 25 septembre 2024

Patrimonia 2024

Interventions d'Eric Pinon et de Philippe Setbon

■ 1^{er} octobre 2024

Réunion pays Italie, 1^{er} marché cross-border d'Europe

Accès réservé aux membres



NOMINATION

Charlotte Helluy-Lafont

directrice Fiscalité et comptabilité

Charlotte Helluy-Lafont est titulaire d'un Master 2 en droit fiscal des affaires et du certificat d'aptitude à la profession d'avocats. Après avoir débuté sa carrière au sein du département d'EY société d'avocats dédié aux services financiers, elle a exercé pendant 10 ans au sein des directions fiscales d'HSBC et Lazard pour couvrir les métiers de banque et d'asset management. Elle a rejoint l'AFG au mois de février 2024 en tant que directrice Fiscalité et comptabilité.



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Directeur de publication : Laure Delahousse. Rédactrice en chef : Delphine de Chaisemartin.
Rédactrice en chef adjointe : Anne-Charlotte d'Huart. Conception graphique et maquette : Nord Compo.
Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Adobe Stock -
Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris |
T : +33 (0)1 44 94 94 00
44 avenue des Arts | 1000 Bruxelles |



www.afg.asso.fr



IMPRIM'VERT®